

BOURSE DE COLLEGE - INFORMATIONS AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Une bourse de collège peut vous être accordée selon vos ressources. Pour cela vous devez vous munir de votre avis d'impôt 2020 calculé sur les revenus de l'année 2019 (avis reçu ou généré sur votre espace des impôts cette année).

Les éléments à retenir sont les suivants :

- nombre d'enfants à charge
- montant du revenu fiscal de référence.

Attention, la demande de bourse est à renouveler chaque année scolaire sauf si vous avez donné votre accord en septembre 2019 pour la reconduction automatique de la demande de bourse pour l'année scolaire suivante.

>> Pour savoir si vous avez droit à la bourse vous pouvez comparer vos éléments avec le barème ci-joint ou accéder au simulateur de bourse sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

→ Si vous avez droit à une bourse de collège :

La demande de bourse s'effectue en ligne en vous connectant à l'adresse suivante (<https://teleservices.ac-nice.fr/ts> (Scolarité services via France Connect) avec votre compte ATEN Education Nationale (identifiant et mot de passe envoyés par mail et figurant également sur le courrier remis à votre enfant)- Date de clôture de la campagne de bourse est fixée au 15 octobre 2020.

Après saisie de votre demande de bourse en ligne et afin de valider votre dossier, faire parvenir impérativement au service Intendance du collège :

- un RIB (Relevé d'identité Bancaire) au nom et prénom du demandeur de la bourse
- de plus, si vous êtes concernés par l'une ou plusieurs situations mentionnées sur le document ci-joint « Pièces nécessaires en fonction de la situation familiale du demandeur », fournir les pièces demandées le plus rapidement possible afin de finaliser votre demande de bourse.

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous demandons de privilégier au maximum l'envoi numérique des documents à l'adresse suivante 0831116m@ac-nice.fr en précisant dans l'objet du message « **DEMANDE DE BOURSE COLLEGE POUR : (NOM ET PRENOM DE VOTRE ENFANT)** »
Sans ces documents, votre demande sera considérée comme incomplète et donc non recevable.

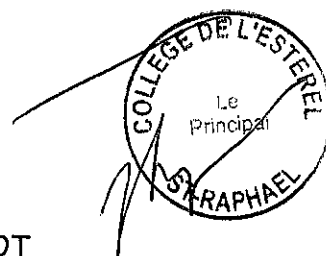
Si vous rencontrez des difficultés de connexion, vous pouvez consulter deux tutoriels vidéos et le guide de première connexion sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-college.

Si le traitement par voie numérique n'est pas possible ou si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter Mme NICOLAS, Secrétaire d'Intendance, au 04 94 17 45 80. Elle pourra vous remettre un dossier version papier (date limite de dépôt du dossier est également fixée au 15/10/2020) et vous apporter l'aide nécessaire.

Pièces jointes à ce document :

- Barème
- Courrier avec identifiant et mot de passe
- Pièces nécessaires en fonction de la situation familiale du demandeur
- Document « Demander une bourse de collège »

Le Principal,
M. TOUVENOT



CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2020-2021

La date limite nationale de demande de bourse de collège est fixée au 15 octobre 2020, pour tous les élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés.

Les demandes formulées en ligne doivent être effectuées du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 15 octobre 2020 avant 24h (minuit).

Les demandes en version papier doivent être déposées ou parvenir à l'établissement au plus tard le 15 octobre 2020.

Pour les élèves scolarisés au CNED, la date limite de dépôt des demandes de bourse nationale de collège est fixée au 31 octobre 2020.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2020-2021

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 609	8 437	2 977
2	19 210	10 385	3 664
3	22 812	12 332	4 351
4	26 414	14 280	5 038
5	30 017	16 227	5 725
6	33 619	18 173	6 412
7	37 220	20 121	7 099
8 ou plus	40 822	22 068	7 786
Montant annuel de la bourse	105 €	294 €	459 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	258 €	276 €	297 €

PIECES NECESSAIRES EN FONCTION DE LA SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR

Justificatifs des ressources et de la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales	
Téléservice : récupération automatique des données fiscales	Attestation de paiement CAF* récente (juillet ou août 2020) précisant la composition familiale [concubin, enfant(s) à charge]
Dossier papier : avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019 du ménage actuel du demandeur	Décision de justice ou décision du conseil de famille désignant le demandeur comme tuteur
<p>Pièces à joindre</p> <p>Situation familiale déclarée par le demandeur</p> <p>⇒ Marié ou pacsé ou en situation de concubinage (avec l'autre parent de l'enfant ou un beau-père/une belle-mère)</p> <p>⇒ Séparé / Divorcé / Veuf / Célibataire *</p> <p>⇒ Tuteur désigné de l'enfant</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p>⇒ Décès du conjoint</p> <p>⇒ Divorce/séparation ou dissolution de PACS</p> <p>⇒ Changement officiel de résidence de l'enfant</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p>PRISE EN COMPTE D'UN CHANGEMENT RECENT DE SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR</p> <p>JUSTIFICATIFS COMPLEMENTAIRES A JOINDRE SELON NATURE DU CHANGEMENT INTERVENU en N-1(2019) ou N(2020)</p>	
<p>⇒ Copie de l'acte de décès du conjoint</p> <p>⇒ Attestation de paiement CAF* récente (juillet ou août 2020) précisant la composition familiale</p> <p>⇒ Justificatif attesté de divorce/séparation ou certificat de dissolution de PACS</p> <p>⇒ Attestation de paiement CAF* récente (juillet ou août 2020) précisant la composition familiale</p> <p>⇒ Copie du jugement fixant la résidence de l'enfant mineur au domicile du demandeur</p>	

* si le parent est affilié à la MSA il devra fournir l'attestation de quotient familial MSA sur laquelle est précisée la composition familiale [concubin, enfant(s) à charge]

* POINT DE VIGILANCE : LES CONCUBINS DECLARENT SEPAREMENT LEURS REVENUS. POUR LES DEMANDES DE BOURSES MONOPARENTALES IL CONVIENT DE RECLAMER AU DEMANDEUR UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF RECENTE POUR CONFIRMER SA SITUATION FAMILIALE ACTUELLE ET LUI RECLAMER, LE CAS ECHEANT, L'AVIS D'IMPOSITION DU CONCUBIN S'IL N'A PAS ETE FOURNI AU DOSSIER INITIAL.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collège
OU
de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-nice.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college